



LA SALVETAT
SAINT-GILLES

DÉCISION DU MAIRE N°47-2026

Objet : Attribution Marché 2026-PS-003 « Marché public de prestation d'assurance » Lot N°1
- Lot N°3 - Lot N°4

Le Maire de la Commune de La Salvetat-Saint-Gilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment l'article 27,

Vu la délibération n°2026-36 en date du 10 juin 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment le 4e,

Vu la Délibération du Conseil Municipal N° 2026-34 en date du 15 avril 2026, relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS,

Vu la Délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S N° 2026-13 en date du 28 avril 2026, relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS,

Vu la Convention de groupement de commandes entre la commune de La Salvetat-Saint-Gilles et le centre communal d'action sociale signée le 4 mai 2026,

Vu la Décision du Président du Grand Ouest Toulousain N°2026-036 en date du 16 février 2026, relative à l'attribution du marché de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à RISK PARTENAIRES,

Considérant la procédure de consultation, engagée en vue de la passation d'un marché public de prestation d'assurances pour les besoins de la commune à compter du 1^{er} janvier 2027,

Considérant l'appel d'offres ouvert « marché public de prestation d'assurance » 2026-PS-003, procédure formalisée comportant 5 lots, portant le numéro 1157231 sur la plateforme des marchés publics DEMATIS et publié sur les organes suivants le 24 avril 2026 :

Site de la Commune <https://www.lasalvetat31.fr/>

www.e-marchespublics.com

<https://grand-ouest-toulousain.e-marchespublics.com>

B.O.A.M.P

J.O.U.E

Considérant la date limite de réception des offres au 4 juin 2026,

Considérant la réunion de la « Commission d'appel d'offres » du 5 juin 2026, pour ouverture des offres électroniques,

Considérant la réunion de la « Commission d'appel d'offres » du 26 juin 2026, pour analyse et décision,

Considérant que l'analyse des offres a permis d'identifier les offres commerciales les plus avantageuses économiquement au regard des critères de jugement définis dans les documents de consultation,

Considérant que 3 candidats ont été sélectionnés pour les lots N°1, N°3 et N°4,

Considérant que le lot N°2 « Assurance Protection fonctionnelle » est classé sans suite, compte tenu du fait que la garantie est accordée au sein de l'offre du candidat attributaire du lot N°1,

Considérant que l'attribution du lot N°5 a été reportée à une prochaine C.A.O, prévue le 28 juillet 2026,

D É C I D E

ARTICLE 1

De signer les actes d'engagement du marché public 2026-PS-003 pour les lots N°1, N°3 et N°4 avec les titulaires suivants :

- Lot N°1 - Assurance Responsabilité Civile et Protection fonctionnelle
SARL CATALA & ASSOCIES - AXA France
située 10 Allée du Roussillon, 31 770 COLOMIERS, représentée par M. CATALA Damien, en sa qualité de gérant et agent général d'assurances,
- Lot N°3 - Assurance Protection Juridique
S.A SMACL ASSURANCES
située 141 avenue Salvador Allende, 79 031 NIORT Cedex 9, représentée par M. GROLEAU Vincent, en sa qualité de souscripteur SMACL
- Lot N°4 - Assurance Automobile
SARL ALQUIER BLANC ASSURANCES - M.M.A
située 48 rue de Metz, 31 000 TOULOUSE, représentée par M. BLANC François, en sa qualité de gérant et agent général M.M.A

ARTICLE 2

De régler les factures correspondantes :

- LOT N°1
Montant forfaitaire annuel :
Offre de base
- 3 262.57 € T.T.C
- LOT N°3
Montant forfaitaire annuel :
Offre de base
- 1 411.83 € T.T.C
- LOT N°4
Montant total forfaitaire annuel :
- 23 393.71 € T.T.C

(Offre de base : 20 363.58 € T.T.C/an + Assurance Auto-mission : 2 030.13 € T.T.C/an + Assurance Bris de machine : 1 000.00 € T.T.C/an)

Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants, à l'article 6161.

ARTICLE 3

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Fin du marché : 31 décembre 2030.

Fait à La Salvetat-Saint-Gilles,
Le 27 juillet 2026,

M. le Maire,
François ARDERIU,



REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-031-213105265-20260727-47_2026-AR

Mairie de la Salvetat-Saint-Gilles

Place du 19 mars 1962 – 31 880 La Salvetat-Saint-Gilles